



ma vie privée débalé dans mon lycée

Par **LuckasLuckas**, le **22/03/2011 à 14:15**

Bonjour a tous ,j'ai une quéstion a vous poser ,j'ai 17 ans je suis au lycée en seconde ,il y a un an j'ai été avec une fille avec qui je me suis séparé il y a quelques mois ,puis remis ensemble ,puis séparé encor une fois ,une histor compliqué. Cette fille as commencé a me harceler par message ,elle as vu que j'étais en couple avec une autre fille ,elle as réussi a éloigner cette fille de moi nous faire nous séparer pour continuer a me harceler tranquillement ,jusqu'a ce que je craques serieusement et que je l'envois bouler très séverement. Quand nous étions encor ensemble ,je lui ai confié que je suis attein de boulimie depuis quelques temp ,et que je suis sous anti dépréssEUR. Maitenant cette fille colporte dans le lycée a tout ceux qui l'entourent ,que j'ai de grave "problemes psychologique" ,que c'est la raison de notre séparation ,elle dit a tout le monde "il se gave ,il se fait vomir" "il est suicidaire" "il est violent" cette boulimie ,je l'ai depuis peu ,j'ai du mal a en parler ,j'ai peur du regard des autres sur ca au lycée ,maitenant je vais au en cours avec une boule dans l'estomac ,chaque regard qui se poses sur moi je me demandes si cette personne n'est pas au courant de ce que mon ex raconte...

Puis-je avoir recour a la justice pour lui faire payer ce qu'elle m'as fait ? Est-ce que c'est bien une atteinte a la vie privée ? De la diffamation ? Car elle en as beaucoup rajouté ,je ne suis pas suicidaire ni violent mais juste malade... Et cette maladie ,je voulait pas qu'elle deviennes public ,maitenant je vois des gens me regarder parfois et chuchotter...

Par **Domil**, le **22/03/2011 à 14:21**

[citation]Puis-je avoir recour a la justice pour lui faire payer ce qu'elle m'as fait ? Est-ce que c'est bien une atteinte a la vie privée ?[/citation] non. L'atteinte à la vie privée concerne la prise d'image ou l'enregistrement de conversation

[citation]De la diffamation[/citation] il faut prouver que c'est elle, avoir des témoignages surs avec un résultat minime (la diffamation privée est une simple contravention de 1ère classe, 38 euros maxi)

[citation]Et cette maladie ,je voulait pas qu'elle deviennes plublic[/citation]on apprend aussi, au lycée, des leçons de vie : quand on ne veut pas qu'une info circule dans son milieu pro (scolaire pour vous), on ne le dit à personne dans ce milieu.

Par **LuckasLuckas**, le **22/03/2011 à 14:24**

Je l'ai dit a personne apars elle parceque j'étais amoureux d'elle je pouvait pas lui le cacher :s
Merci pour ta reponce.
Pour répondre a ta quésition elle affirme elle même que c'est elle qui l'as dit

Par **Claralea**, le **22/03/2011** à **15:33**

Et bien faites circuler le bruit qu'elle ne supporte pas votre rupture, qu'elle ne sait plus quoi inventer pour vous nuire et eventuellement, il doit bien y avoir un petit truc que vous pouvez faire circuler sur elle

Quant à votre maladie, il faut vraiment en parler avec un medecin, c'est important

Par **rugbys**, le **22/03/2011** à **17:30**

Bonjour,
pour faire stopper une rumeur, il faut en lancer une autre. Surtout n'ayez pas honte de souffrir de boulimie, c'est une maladie (vous n'auriez pas honte d'avoir un cancer?)
N'hésitez pas à en rajouter si on vient vous en parler ou si vous entendez des chuchotements ! C'est son attitude qui devrait vous faire vomir... Ecoutez les conseils et allez consulter.
Vous verrez la rumeur s'arrêtera d'elle même.
bon courage